

Fiche 3.1 : Comment le contrôle social s'exerce-t-il aujourd'hui?

INDICATIONS COMPLÉMENTAIRES : On s'interrogera sur l'évolution des formes du contrôle social dans les sociétés modernes et sur leurs effets. On montrera qu'au fur et à mesure que les relations sociales deviennent plus impersonnelles le contrôle social par des instances spécialisées tend à prédominer sur le contrôle informel exercé par les groupes primaires. On pourra s'interroger également sur les effets produits par le recours à des formes de contrôle social prenant appui sur les ressources des nouvelles technologies.

NOTIONS : Contrôle social formel/informel, stigmatisation.

Savoirs de référence sur le thème

L'évolution des formes du contrôle social

Le contrôle social vise à assurer le respect des règles qui régissent la vie en société et à lutter contre les comportements déviants. Au sens large du terme, il consiste à édicter des normes sociales et juridiques fondées sur un ensemble de valeurs et à les faire respecter. En ce sens, la socialisation des individus au sein d'un groupe ou d'une société en fait partie et de nombreuses institutions en sont les agents (la famille, l'école, la justice...); il prend alors appui aussi bien sur l'éducation, que la religion, le droit, ou les usages. Considéré de façon plus restrictive, le contrôle social regroupe les mesures destinées à faire respecter la règle et à sanctionner la déviance. Il se réduit alors à l'ensemble des sanctions encourues par les auteurs de conduites déviantes.

S'il existe un contrôle social interne adossé à une obligation auto-consentie, les sanctions de la transgression des normes, qu'elles soient positives ou négatives, relèvent d'un contrôle social externe qui peut prendre deux formes :

- Le contrôle social formel est celui qui est assuré par des groupes sociaux et des institutions spécifiques (ordre des médecins, inspection du travail, justice...). Les sanctions s'énoncent le plus souvent sous forme écrite et impersonnelle (code de la route, règlement intérieur d'un lycée) et elles sont de nature variée : sanctions administratives (blâme, avertissement), religieuses (pénitence), sanctions juridiques et pénales (amendes, dommages et intérêts, peines de prison);
- Le contrôle social informel s'exerce au cours des interactions sociales de la vie quotidienne et a un caractère non institutionnel. Il est souvent prédominant dans les groupes primaires comme la famille ou les groupes de pairs. Les comportements sociaux sont régulés à travers et par les interactions sociales. Les sanctions peuvent prendre la forme d'approbations (sourire d'acquiescement, félicitations, cadeaux) ou de désapprobations (froncement de sourcils, rires moqueurs, mise en quarantaine...).

La frontière séparant ces deux formes de contrôle est parfois floue : ainsi, au sein de la famille, à l'école ou sur le lieu de travail, contrôle formel et contrôle informel peuvent coexister.

La prédominance du contrôle social exercé par des instances spécialisées

Le contrôle social effectué par des instances sociales spécialisées ne concerne pas les seuls crimes et délits, mais s'étend de plus en plus dans les sociétés modernes à d'autres formes de déviance. En effet, dès lors que certaines infractions tendent à disparaître, on en

définit de nouvelles, car paradoxalement, quand la sécurité s'accroît, on demande davantage encore de protection. Un droit répressif se développe ainsi dans des domaines où autrefois les coutumes et la morale suffisaient à régir les manières de vivre ensemble (interdiction de fumer dans des endroits ouverts au public, loi Hadopi en 2009 pour sanctionner le téléchargement illégal de musique et/ou de films, par exemple). On assiste ainsi à une extension du volume du droit dans tous les domaines de la vie quotidienne. De multiples exemples peuvent en être donnés : droit de la famille (pénalisation des violences familiales), obligation scolaire (sanctions financières pour lutter contre l'absentéisme), lutte contre les risques du tabagisme passif, etc. Le contrôle formel va même jusqu'à protéger l'individu par rapport à lui-même contre des comportements à risques.

Le rôle des nouvelles technologies dans le contrôle social

La scientification du travail de la police, largement mise en valeur dans les séries télévisées, ainsi que l'évolution des modalités de contrôle de la privation de liberté (télésurveillance, bracelets électroniques) constituent l'une des illustrations du rôle des nouvelles technologies dans le contrôle social.

Dans l'ensemble de la société, les nouvelles technologies sont d'abord mobilisées pour prévenir la délinquance à des niveaux très différents les uns des autres : caméras de surveillance dans les magasins, systèmes anti-vol incorporés aux produits, diffusion de messages subliminaux dans les magasins, régulateurs automatiques de vitesse, analyseurs d'haleine anti-démarrage en sont autant d'exemples. La procédure mise en place dans le cadre de la loi Hadopi constitue une autre illustration de cette volonté affichée de prévenir les délits plutôt que de seulement les sanctionner. Les nouvelles technologies permettent aussi de suivre les individus dans le temps et dans l'espace et de mémoriser ce qui les concerne (fichiers d'ordinateurs, cartes de crédit, connexions internet, téléphone portable). Ainsi chaque individu participe à sa propre surveillance.

Cette évolution peut être appréhendée aussi bien positivement que négativement : elle contribue à une plus grande sécurisation face aux risques et accroît l'efficacité des dispositifs de protection des personnes ou des biens. En revanche, certains individus peuvent souffrir de leur appartenance à une catégorie atypique ou jugée à risque ; ce qui peut sembler rationnel au niveau collectif peut s'avérer dommageable au niveau individuel. La liberté individuelle et la capacité d'innovation peuvent en pâtir et la suspicion, si elle est trop poussée, peut saper les bases du lien social.

Le risque de stigmatisation

Certaines sanctions, en particulier négatives, peuvent avoir des effets contreproductifs, et aboutir paradoxalement à amplifier les comportements déviants en exerçant un effet de stigmatisation qui conduit l'individu ainsi désigné à se définir lui-même comme déviant : (cf. fiche 3.2 : Quels sont les processus qui conduisent à la déviance ?). Cet effet a particulièrement été souligné pour les peines de prison qui mettent le délinquant au contact de criminels plus « chevronnés » et qui diminuent à la sortie de prison les possibilités de réinsertion sociale et professionnelle.

Ressources et activités pédagogiques proposées

Activité 1 : Analyse de situations où les comportements des individus sont influencés par une opinion dominante ou une autorité considérée comme légitime

Finalité : montrer comment les individus peuvent être conduits dans certaines situations à adopter des comportements conformistes.

Étapes et ressources préconisées :

L'expérience conduite par Solomon Asch (1955) peut être reproduite et analysée avec un groupe d'élèves pour interroger les comportements d'un individu au sein d'un groupe.

- Il s'agit de comparer un segment de droite à trois autres, parmi lesquels un seul a la même longueur que le segment témoin.
- Des « complices » (de trois à six) formulent tous la même réponse inexacte avant que le sujet « naïf » soit interrogé.
- L'expérience démontre que dans cette situation, une proportion importante des sujets « naïfs » donne une réponse conforme à celle des « complices ».

On peut aussi utiliser le passage du film *I comme Icare* consacré à l'effet Milgram, ou bien des extraits de l'ouvrage *Soumission à l'autorité*, de S. Milgram, Calmann-Lévy, 1974) pour étudier les mécanismes de la soumission à l'autorité. Plusieurs objectifs peuvent être poursuivis :

- Que cherche à montrer l'auteur de cette expérience ?
- Comment procède-t-il ?
- Quel constat peut-on dresser ?
- Comment expliquer les comportements observés ?

Activité 2 : mise en évidence, à partir d'exemples, de l'extrême variété des formes de contrôle social

Finalité : distinguer les formes de contrôle informelles des formes de contrôle formelles et analyser leur impact spécifique.

Étapes et ressources préconisées :

- On pourra utiliser l'article de Ruwen Ogien, « Sanctions diffuses. Sarcasmes, rires et mépris », *Revue française de sociologie*, 1990 (pages 591 à 607) accessible gratuitement à partir du site Persée. Prolongeant l'analyse de Durkheim, l'auteur distingue les sanctions diffuses, essentiellement interactives, des sanctions organisées, c'est-à-dire administrées par un corps défini et constitué. Il décline et illustre ensuite les différentes formes que peuvent prendre des sanctions en croisant deux couples de caractéristiques : sanctions diffuses/organisées, sanctions positives/négatives.

Bibliographie

Bibliographie sélective et commentée à l'usage du professeur

Boudon R. et Bourricaud F., « Le contrôle social » (pages 111-117) in *Dictionnaire critique de la sociologie*, PUF, 1982.

[Une présentation très claire et très synthétique des différents sens que peut recouvrir l'expression « contrôle social ».]

Cusson M., *Le contrôle social du crime*, PUF, 1983. L'ouvrage est accessible gratuitement en ligne au format PDF sur le site :

http://classiques.ugac.ca/contemporains/cusson_maurice/controle_social_du_crime/controle_soc_crime.html

[On y trouvera à la fois une discussion critique de l'effet de stigmatisation du contrôle social et une présentation de ses effets dissuasifs.]

Gary T., « La société de sécurité maximale », *Deviance et société* (1988), vol. 12-n°2, (pages 147 à 166). L'article est accessible gratuitement en ligne.

[L'auteur met en évidence l'importance des nouvelles technologies et la recherche d'une « sécurité maximale » dans les sociétés contemporaines qui déploient à cet effet des techniques de plus en plus sophistiquées.]

Bibliographie complémentaire :

Elias N., *La civilisation des mœurs*, Calmann-Lévy 2003 (1^{ère} édition : 1939).

Foucault M., *Surveiller et punir*, Gallimard, 1975.

Marzouki M., Simon P. (dossier coordonné par), *Sous contrôle. Gouverner par les fichiers*, Mouvements, avril-juin 2010, La Découverte.

Le Goff T., Fonteneau M., *Vidéosurveillance et espaces publics. État des lieux des évaluations menées en France et à l'étranger*, rapport pour l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France, octobre 2008.